

Accord-cadre

pour la fourniture de produits

entre

[X SA]

(ci-après « **X** »)

et

[Y SA]

(ci-après « **fournisseur** »)

Table des matières

| | | |
|-----|---|---|
| 1. | Préambule | 3 |
| 2. | Objet de la fourniture..... | 3 |
| 3. | Contenu de la livraison et obligation d'achat | 3 |
| 4. | Procédure en cas de modification des produits / OPTION | 3 |
| 5. | Durée et résiliation de l'accord..... | 4 |
| 6. | Prix | 4 |
| 7. | Conditions de paiement | 4 |
| 8. | Fourniture / Emballage..... | 5 |
| 9. | Commandes | 5 |
| 10. | Dates de livraison et défaut..... | 5 |
| 11. | Exigences d'approbation réglementaires / Normes à respecter / OPTION | 6 |
| 12. | Assurance de qualité / Contrôle à la réception | 6 |
| 13. | Ordre des documents..... | 6 |
| 14. | Peine conventionnelle / OPTION | 7 |
| 15. | Garantie..... | 7 |
| 16. | Outils et équipements d'essai / OPTION | 8 |
| 17. | Secret / Droits aux documents | 8 |
| 18. | Assurance responsabilité civile / OPTION | 9 |
| 19. | For et droit applicable..... | 9 |
| 20. | Dispositions finales / OPTION | 9 |

1. Préambule

[X] est [DECRIREZ LES TACHES ET PRODUITS DE LA PROPRE ENTREPRISE].

Par cet accord-cadre, les parties se mettent d'accord sur les principes des futures fournitures et services à [X].

2. Objet de la fourniture

L'objet du présent accord et de ses annexes est la fourniture de produits, mais aussi la fourniture d'autres services (ci-après « **produits** »), qui sont décrits dans le présent accord et ses annexes.

OPTION : Cet accord couvre également la fourniture de pièces de rechange, la fourniture de prestations de service et la préparation de la documentation commerciale et technique nécessaire.

Par le présent accord et ses annexes, les parties contractantes conviennent notamment des conditions à appliquer aux commandes, à la qualité, à la fabrication, aux essais et à la fourniture des produits spécifiés à l'annexe 1 (liste des produits et prix).

OPTION : Si le fournisseur livre des produits ou fournit des services sur ordre de [X], qui ne sont pas énumérés à l'annexe 1, ces produits sont alors également couverts par le présent accord, sauf si les deux parties en ont convenu autrement par écrit.

À ce stade, il n'est pas nécessaire de spécifier / décrire les produits de l'accord-cadre. Il est conseillé de travailler avec des annexes. Par exemple, une annexe 1 peut être utilisée pour décrire / spécifier les produits et déterminer les prix.

3. Contenu de la livraison et obligation d'achat

Pendant la durée du présent accord-cadre, le fournisseur s'engage à livrer les produits spécifiés à l'annexe 1, dans les quantités et aux prix convenus, ainsi qu'à mettre à disposition les ressources nécessaires à la fourniture.

Pendant la durée du présent accord-cadre, [X] s'engage à acheter les produits spécifiés à l'annexe 1, dans les quantités et aux prix convenus conformément aux dispositions du présent accord-cadre.

OPTION : Les quantités excédentaires / résiduelles de tailles de lots d'achat / unités d'emballage ne sont acceptées par [X] qu'avec son accord préalable écrit.

Pour les produits uniquement fabriqués sur la base de vos éventuels plans et spécifications techniques, il est conseillé de définir une procédure d'acceptation. Celle-ci devrait régler clairement la manière dont les produits sont acceptés, c'est-à-dire la manière dont leur qualité contractuelle est contrôlée. Une telle procédure d'acceptation peut être jointe en annexe au présent accord.

4. Procédure en cas de modification des produits / **OPTION**

Si le client demande des modifications à [X] ou si ces modifications sont jugées nécessaires par [X], les produits peuvent être modifiés à tout moment. [X] prépare alors une spécification technique révisée (ci-après